

SA EML 3D Energies

		France	Exportation	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	3 988 227		3 988 227	3 986 825
	- Services	153 828		153 828	152 836
	Chiffre d'affaires net	4 142 056		4 142 056	4 139 662
	Production stockée			212 173	180 703
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Produits d'exploitation (2)	Subventions d'exploitation			1 935	118
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				0
	Autres produits				
	Total			4 356 165	4 320 485
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			859 461	819 314
	Impôts, taxes et versements assimilés			250 853	245 153
	Salaires et traitements			154 149	97 147
	Charges sociales			66 890	45 525
	Dotations d'exploitation			2 129 536	1 981 159
	• sur immobilisations amortissements			485 973	
Charges d'exploitation (2)	• sur actif circulant provisions				
	• pour risques et charges				
	Autres charges			15 801	14 551
	Total			3 962 666	3 202 851
Résultat d'exploitation		A		393 499	1 117 634
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			255 797	
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			100 277	52 404
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits financiers	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			356 075	52 404
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			266 443	305 411
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			266 443	305 411
Résultat financier		D		89 631	-253 007
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E		483 130	864 626

SA EML 3D Energies

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	482	697
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 020
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	482	3 717
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	278 231	59 343
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 020
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		3 109
	Total	278 231	65 473
Résultat exceptionnel		F	
		-277 749	-61 755
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	216 344
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		205 381	586 526
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



Bilan actif

3D ENERGIES

SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance

336 avenue de Paris - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 25 25 00

751 401 142 R.C.S. NIORT

Le Directeur Général

Rémy VIAUD

SA EML 3D Energies

Actif			Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	34 368	31 002	3 366	5 336
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	34 368	31 002	3 366	5 336
		Terrains	5 000		5 000	5 000
		Constructions				
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Inst. techniques, mat. out. industriels	31 388 034	6 061 548	25 326 485	25 748 047
		Autres immobilisations corporelles	104 917	33 485	71 432	32 251
		Immobilisations en cours	4 956 069	485 973	4 470 096	2 246 649
		Avances et acomptes	555 852		555 852	554 312
		TOTAL	37 009 873	6 581 006	30 428 866	28 586 260
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	19 501 006		19 501 006	19 191 006
		Créances rattachées à des participations	2 198 637		2 198 637	4 223 293
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Prêts					
	Autres immobilisations financières	240 000		240 000	240 000	
	TOTAL	21 939 644		21 939 644	23 654 300	
	Total de l'actif immobilisé		58 983 886	6 612 008	52 371 877	52 245 897
	Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Créances ⁽³⁾		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes	3 700		3 700	
		Clients et comptes rattachés	2 310 474		2 310 474	3 081 522
		Autres créances	553 258		553 258	134 937
		Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers	TOTAL	2 863 733		2 863 733	3 216 459	
	Valeurs mobilières de placement	2 000 000		2 000 000		
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	7 495 912		7 495 912	3 198 713	
TOTAL		9 495 912		9 495 912	3 198 713	
Charges constatées d'avance		84 399		84 399	70 691	
Total de l'actif circulant		12 447 744		12 447 744	6 485 864	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		71 431 631	6 612 008	64 819 622	58 731 761	
Renvois :		(1) Dont droit au bail				
		(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
		(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients		

SA EML 3D Energies

Passif

		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Capitaux propres	Capital (dont versé : 31 433 680)	31 433 680	31 433 680
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	25 254	
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	479 842	-81 428
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	205 381	586 526
	<u>Situation nette avant répartition</u>	<u>32 144 159</u>	<u>31 938 777</u>
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées	132 328	132 328
	Total	32 276 487	32 071 106
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Dettes	Provisions pour risques	2 250 000	575 160
	Provisions pour charges		
	Total	2 250 000	575 160
Dettes	<u>Emprunts et dettes assimilées</u>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	169 299	331 907
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	22 114 035	21 836 547
	Emprunts et dettes financières divers (3)	34 178	40 558
	Total	22 317 513	22 209 013
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	294 025	267 062
	Dettes fiscales et sociales	40 009	106 627
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	465 060	1 402 630
Autres dettes	Autres dettes	7 173 193	2 096 564
	Instruments de trésorerie		
	Total	7 972 289	3 872 884
	Produits constatés d'avance	3 331	3 596
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	30 293 134	26 085 494
	Écart de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	64 819 622	58 731 761
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	20 716 360	19 998 721
	à moins d'un an	9 576 774	6 086 773
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin,
à 14h30,

Les actionnaires de la Société SAEML 3D ENERGIES, société anonyme d'économie mixte locale à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 31 433 680 euros, dont le siège social est situé 336 avenue de Paris (79000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 751 401 142, se sont réunis sur convocation du Président du Directoire, Monsieur Akhobi SITOU, en Assemblée Générale ordinaire, au siège de la Société.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple en date du 15 juin 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Stéphane ROCHELEUX, GROUPE Y, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est présent.

Monsieur Pierre Emmanuel DESSEVRES, assistant à l'Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence est nommé Président de la séance.

Monsieur Roland MOTARD, Président du SIEDS et Monsieur Akhobi SITOU, représentant de SEOLIS PROD, présents et acceptants, représentants tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix sont appelés comme Scrutateurs.

Madame Gaëlle FAVRIOUX est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 143 368 actions, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

Le Président de la séance constate que l'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de la séance dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- les rapports du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée Générale,
- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions qui sont soumis à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil de Surveillance, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressés.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale ;
2. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Approbation du rapport de gestion du Directoire ;
5. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
7. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-86 et L.225-88 du Code de commerce ;
8. Fixation des jetons de présence distribués au titre de l'exercice courant à compter du 1er janvier 2023 ;
9. Pouvoirs aux fins de formalités.

Puis, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions ci-après.

Première résolution - Approbation du Rapport de Gestion du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires,

Vu les documents qui lui ont été présentés,

Approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Deuxième résolution - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, Vu le rapport de gestion du Directoire,

Vu le rapport général du Commissaire aux Comptes,

Vu les observations du Conseil de Surveillance afférentes,

Approuve les comptes de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports ;

Approuve la prise en charge des dépenses suivantes, non déductibles du résultat fiscal et telles que définies par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pris ensemble l'article 223 quater du dit code : 20 003 €.

En conséquence, donne quitus entier et sans réserve au Directoire de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion et les comptes qu'elle vient d'approuver,

Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,

Vu la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée,

Décide, conformément aux dispositions de l'article L.232-10 du Code de commerce, d'affecter la somme de 10 269,08 € à la réserve légale,

Constate que le montant de la réserve légale est égal à 35 523,97 €,

Décide d'affecter le solde du bénéfice de l'exercice au poste « Report à nouveau créditeur » pour 195 112,56 € qui est ainsi porté de 479 842,93 € à 674 955,49 €,

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Quatrième résolution – Approbation des Conventions réglementées visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du Code du Commerce,

Prend acte des conclusions de ce rapport,

Approuve et ratifie l'intégralité des conventions qui y sont visées, étant observé que les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cinquième résolution - Fixation des jetons de présence distribués au titre de l'exercice courant à compter du 1^{er} janvier 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de commerce,

Vu les statuts de la SAEML 3D ENERGIES et la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°20-11-02-C-08-205 du 2 novembre 2020,

Fixe comme suit le montant des rémunérations des membres du Conseil de Surveillance à verser pour l'exercice 2023 :

Fixe la rémunération des membres du Conseil, toutes catégories confondues conformément à une enveloppe brute annuelle maximum d'un montant de 15 000 €, décomposée comme suit :

- une part variable liée à la présence aux réunions de 250 € par réunion et par Conseiller, soit 4 000 € annuels sur la base de quatre réunions annuelles,
- le solde, soit 11 000 €, comme enveloppe maximum fixe liée aux fonctions exercées, répartie à hauteur de 3 600 € pour le Président, et 2 400 € par conseiller.

Sixième résolution - Pouvoirs aux fins de formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Le Président de l'Assemblée

M. Pierre-Emmanuel DESSEVRES
En visioconférence

Le Secrétaire

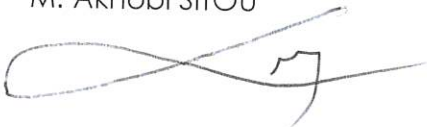
Mme Gaëlle FAVRIOUX



Les Scrutateurs

SEOLIS PROD

M. Akhobi SITOU



SIEDS

M. Roland MOTARD



Accusé de réception en préfecture
079-751401142-20230630-230630PVAG-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

Exercice clos le 31 décembre **2022**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

SAEML 3D ENERGIES

336 Avenue de Paris
79 000 NIORT

SAEML 3D ENERGIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la SAEML 3D ENERGIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3D ENERGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.1 Evènements principaux » de l'annexe aux comptes annuels relative aux impacts sur les comptes clos au 31 décembre 2022 de la loi de finances rectificative n°2022-1157 du 16 août 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié :

- le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité des titres de participation ;
- les modalités de détermination de la valorisation des chantiers en cours et leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice ;
- le processus mis en œuvre dans le cadre du respect du principe de séparation des exercices en matière de vente d'énergie produite et contrôlé, par sondages, la valorisation de l'énergie produite non facturée à la clôture.

Nous avons également examiné les modalités de détermination des avoirs comptabilisés consécutifs à l'application de la loi de finances rectificatives n°2022-1157 du 16 août 2022.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Niort, le 15 juin 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit

Signé électroniquement le 15/06/2023 par
Pierre Froidure



Pierre FROIDURE

SA EML 3D Energies

Actif			Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	34 368	31 002	3 366	5 336
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL		34 368	31 002	3 366	5 336
	Immobilisations corporelles	Terrains	5 000		5 000	5 000
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	31 388 034	6 061 548	25 326 485	25 748 047
		Autres immobilisations corporelles	104 917	33 485	71 432	32 251
		Immobilisations en cours	4 956 069	485 973	4 470 096	2 246 649
		Avances et acomptes	555 852		555 852	554 312
		TOTAL		37 009 873	6 581 006	30 428 866
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	19 501 006		19 501 006	19 191 006
		Créances rattachées à des participations	2 198 637		2 198 637	4 223 293
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	240 000		240 000	240 000
	TOTAL		21 939 644		21 939 644	23 654 300
Total de l'actif immobilisé			58 983 886	6 612 008	52 371 877	52 245 897
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes		3 700		3 700	
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	2 310 474		2 310 474	3 081 522
		Autres créances	553 258		553 258	134 937
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL		2 863 733		2 863 733	3 216 459	
Divers	Valeurs mobilières de placement	2 000 000		2 000 000		
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités		7 495 912		7 495 912	3 198 713	
TOTAL		9 495 912		9 495 912	3 198 713	
Charges constatées d'avance			84 399		84 399	70 691
Total de l'actif circulant			12 447 744		12 447 744	6 485 864
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			71 431 631	6 612 008	64 819 622	58 731 761
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients	

SA EML 3D Energies

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Capitaux propres	Capital (dont versé : 31 433 680)	31 433 680	31 433 680
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	25 254	
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	479 842	-81 428
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	205 381	586 526
	Situation nette avant répartition	32 144 159	31 938 777
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées	132 328	132 328
Total		32 276 487	32 071 106
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques	2 250 000	575 160
	Provisions pour charges		
Total		2 250 000	575 160
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	169 299	331 907
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	22 114 035	21 836 547
	Emprunts et dettes financières divers (3)	34 178	40 558
	Total	22 317 513	22 209 013
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	294 025	267 062
	Dettes fiscales et sociales	40 009	106 627
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	465 060	1 402 630
Autres dettes	Autres dettes	7 173 193	2 096 564
	Instruments de trésorerie		
Total		7 972 289	3 872 884
Produits constatés d'avance		3 331	3 596
Total des dettes et des produits constatés d'avance		30 293 134	26 085 494
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		64 819 622	58 731 761
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	20 716 360	19 998 721
	à moins d'un an	9 576 774	6 086 773
(3) dont emprunts participatifs			

SA EML 3D Energies

		France	Exportation	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	3 988 227		3 988 227	3 986 825
	- Services	153 828		153 828	152 836
	Chiffre d'affaires net	4 142 056		4 142 056	4 139 662
	Production stockée			212 173	180 703
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Produits d'exploitation (2)	Subventions d'exploitation			1 935	118
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				0
	Autres produits				
	Total			4 356 165	4 320 485
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			859 461	819 314
	Impôts, taxes et versements assimilés			250 853	245 153
	Salaires et traitements			154 149	97 147
	Charges sociales			66 890	45 525
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	2 129 536	1 981 159
		• sur actif circulant	provisions	485 973	
Charges d'exploitation (2)	Autres charges			15 801	14 551
	Total			3 962 666	3 202 851
Résultat d'exploitation		A		393 499	1 117 634
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			255 797	
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			100 277	52 404
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits financiers	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			356 075	52 404
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			266 443	305 411
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières	Total			266 443	305 411
Résultat financier		D		89 631	-253 007
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E		483 130	864 626

SA EML 3D Energies

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	482	697
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 020
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	482	3 717
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	278 231	59 343
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 020
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		3 109
	Total	278 231	65 473
Résultat exceptionnel		F	
		-277 749	-61 755
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	216 344
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		205 381	586 526
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

SA EML 3D Energies

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2022

Table des matières

1.	Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1	Événements principaux	2
1.2	Événements postérieur à la clôture	3
2.	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.2	Évaluation	4
2.2.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.2.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.2.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	8
2.2.4	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.	8
2.2.5	Informations relatives aux filiales et participations	9
2.3	Actif circulant	11
2.3.1	Précisions sur d'autres créances significatives	11
2.3.2	Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	11
2.4	Capitaux propres	11
2.4.1	Capital social	11
2.4.2	Variation des capitaux propres	11
2.4.3	Provisions réglementées	12
2.5	Passifs et provisions	12
2.5.1	Provisions	12
2.5.2	Précisions sur d'autres dettes	15
2.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	16
2.7	Compte de résultat	18
2.7.1	Ventilation du chiffre d'affaires	18
2.7.2	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	18
3.	Informations relatives à la fiscalité	19
3.1	Informations relatives au régime fiscal	19
3.2	Impôt sur les bénéfices	19
3.2.1	Ventilation	19
3.2.2	Autres informations spécifiques	20
4.	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	21
4.1	Engagements financiers	21
4.2	Engagement financiers donnés	21
4.3	Engagement financiers reçus	21
5.	Informations relatives à l'effectif	22

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Evénements principaux

- **Provision pour démantèlement**

Ajustement économique de la provision pour démantèlement des parcs éoliens en cohérence avec les coûts estimés, des études menées par des entreprises spécialisées dans ce domaine.

- **Conflit en Ukraine:**

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que le conflit en Ukraine, survenu à la fin du mois de février 2022, a des impacts significatifs sur son activité, en raison du motif suivant :

Evolution des tarifs de l'énergie.

- **Impact de l'art.38 de la loi n°2022-1157 du 16/08/2022 de finances rectificatives pour 2022 :**

Cet article s'applique rétroactivement à tous les contrats de complément de rémunération intégrant le dispositif de plafonnement. (Parcs impactés : P2B, P1B et P6).

A compter du 01/01/2022, ces contrats intègrent un déplafonnement partiel des sommes dues par les producteurs à EDF OA en cas de prime de complément de rémunération négatives.

Au 31/12/2022, le montant des avoirs à établir comptabilisés, matérialisant les conséquences de ce dispositif représente la somme de 5 431 K€.

- **Prise de participations**

Prise de participations de la SA EML 3D à hauteur de 10%, soit 62 actions de 5 000 € de valeur nominale, au sein de la SA EML Energie Commune 81, immatriculée le 29/11/2022.

- **Selon le P.V du Directoire en date du 21/07/2022 :**

Décision d'abandonner le projet initial du parc P14-Fontrieu et de passer en charges les études d'un montant de 238 286€, suite à la décision de rejet de la cour Administrative de Toulouse du 06/07/2022.

- **Selon le P.V. du Directoire en date du 17/12/2022 :**

Abandon du projet de Fontenille P12, et comptabilisation en charge des études réalisées, pour un montant de 38 445€.

- **Selon le P.V. du Directoire en date du 19/10/2022 :**

Décision de comptabiliser une provision pour dépréciation des études en cours, au regard de perspectives incertaines d'aboutissement, du fait de leurs contextes local, impact dans les comptes de 2022 : 485 973€.

1.2 Evénements postérieur à la clôture

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. À la date d'arrêté des comptes de l'entreprise le 31/12/2022, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'autorité des normes comptables 2014-03, modifié par l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au Plan Comptable Général. Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018, modifiant le règlement ANC 2014-03, est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31/12/2021. »

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

2.2 Evaluation

- Traitement des coûts de démantèlement :

Historiquement :

Parc P2 BIS//P1/P6 :

L'arrêté ICPE du 26/08/2011, modifié par l'arrêté du 10/12/2021, dans le cadre de son actualisation, relatif aux opérations de démantèlement des parcs éoliens fixe les modalités de constitution des garanties financières associées à ces opérations.

A la suite d'une demande de chiffrage du coût auprès d'entreprises spécialistes dans ce domaine, il a été décidé d'actualiser les coûts de démantèlement des parcs en retenant la fourchette basse des études reçues compte tenu de la configuration géographique de l'implantation des parcs de la société : Soit 225 000€ par éolienne.

Après revalorisation, la provision pour démantèlement concernant les 3 parcs est de 2 250 000 €.

	AN	+	-	Solde
Parc P2 BIS	230 683	669 317		900 000
Parc P1 BIS	171 430	503 570		675 000
Parc P6	173 048	501 952		675 000
Total	575 161	1 674 839		2 250 000

Cette actualisation est amortie sur la durée restante à courir jusqu'à la 15ème année d'amortissement, des différents parcs.

2.2.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	32 621	1 748	-	34 369
Corporelles	Terrains	5 000	-	-	5 000
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 699 027	1 689 007	-	31 388 034
	Installations générales, agencements, aménagements divers	7 076	-	-	7 076
	Matériel de transport	22 298	48 061	-	70 359
	Matériel de bureau et mobilier informatique	21 113	6 370	-	27 482
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	2 246 650	2 986 151	276 731	4 956 069
	Avances et acomptes	554 312	1 540	-	555 852
	TOTAL III	32 555 475	4 731 129	276 731	37 009 873
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	23 414 300	448 393	2 163 049	21 699 645
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	240 000	-	-	240 000
	TOTAL IV	23 654 300	448 393	2 163 049	21 939 645
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	56 242 396	5 181 270	2 439 780	58 983 887

2.2.2 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		27 284	3 718	-	31 003
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		3 950 980	2 110 568	-	6 061 548
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	1 310	2 359	-	3 669
	Matériel de transport	3 298	10 882	-	14 180
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 626	2 009	-	15 636
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		3 969 215	2 125 818	-	6 095 033
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		3 996 499	2 129 537	-	6 126 036

2.2.2.2. Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		3 718		
Immobilisations corporelles		2 125 818		
TOTAL		2 129 536		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	3 718		
Immobilisations corporelles	2 125 818		
TOTAL	2 129 536		

2.2.2.3. Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions	Linéaire	15 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

2.2.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Cf. 2.1.2 et 2.1.3

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	27 284	3 718	-	-	-	31 003
Corporelles (1)	3 969 215	2 125 818	485 973	-	-	6 581 006
Financières	-		-		-	-
TOTAL	3 996 499	2 129 537	485 973	-	-	6 612 009

(1) Selon le P.V. du Directoire en date du 19/10/2022 :

Décision de comptabiliser une provision pour dépréciation des études en cours, au regard de perspectives incertaines d'aboutissement, du fait du contexte local, d'implantation des projets en cours.

2.2.4 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.

2.2.4.1. Immobilisations en-cours, avances et acomptes

Les immobilisations en cours brutes d'un montant de 5 511 921 € représentent les frais d'études et de constructions des parcs (P8-P12-P13-P16), soit en cours de constructions ou en projet d'implantation,

Une provision pour dépréciation des études en cours, au regard de perspectives incertaines d'aboutissement, du fait de leurs contextes local, a été constituées en 2022, pour un montant de 485 973€, concernant les parcs (P13-P16)

Les études des parcs P14 et P12, acté par une décision du directoire ont été abandonnés, sur 2022, l'impact dans les comptes est de 276 731 €, en charges exceptionnelles.

2.2.5 Informations relatives aux filiales et participations

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SASU MARGNES Energie	40 000	100%	2 882 393		3 256 450	0
	4 000	/	2 882 393		- 437 464	/
	Observation : Bilan 2022					
SASU Mauzé Thouarsais Energie	150 000	100%	636 156		1 276 343	1 236 294
	735 313	/	636 156		43 680	/
	Observation : Bilan 2022					
SASU Saint Lade Energie	58 000	100%	1 040 000		1 826 374	1 257 602
	626 539	/	1 040 000		-64 407	/
	Observation : Bilan 2022					
SASU Fontrieu Energie	100	100%	100		/	80 387
	-13 964	/	100		-54 830	/
	Observation : Bilan 2022					
Participations (10 à 50% capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SAEML SEOLIS	72 116 000	15 %	14 500 030		240 872 682	/
	45 172 043	/	14 500 030		24 849 290	/
	Observation : Bilan 2021					

B. Postes du bilan relatifs aux sociétés liées

Comptes de Bilan	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Montant concernant les sociétés liées
Créances rattachées à des participations		
SASU Margnes Energie	0 €	
SASU Mauzé Thouarsais Energie	1 205 914 €	
SASU Saint Lade Energie	857 602 €	
SASU Fontrieu Energie	78 692 €	
Créances participations/Intérêts courus	56 429 €	/

2.3 Actif circulant

2.3.1 Précisions sur d'autres créances significatives

2.3.2 Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif

2.3.2.1. Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Maintenance	01/01/2023	31/12/2023	71 789		
Assurance démantèlement	01/01/2023	31/12/2023	3 172		
Etudes	01/01/2023	31/12/2023	1 874		
Cotisations	01/01/2023	31/12/2023	1 085		
Assurance	01/01/2023	31/12/2023	4 438		
Services bancaires	01/01/2023	31/12/2023	793		
Téléphone	01/01/2023	31/12/2023	192		
Œuvres sociales	01/01/2023	31/12/2023	1 056		
Total			84 399		

2.4 Capitaux propres

2.4.1 Capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice, ou les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après ;	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	3 143 368	31 433 680
Mouvements :		
Position fin de l'exercice	3 143 368	31 433 680

2.4.2 Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	31 433 680	-	-	31 433 680
Réserves, primes et écarts	-	25 255	-	25 255
Report à nouveau	-81 429	561 272	-	479 843
Résultat	586 527	-	381 145	205 382
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	132 328	-	-	132 328
Autres	-	-	-	-
TOTAL	32 071 106	586 527	381 145	32 276 488

2.4.3 Provisions réglementées

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	132 328	-	-	132 328
Dont majorations exceptionnelles	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	132 328	-	-	132 328

2.5 Passifs et provisions

2.5.1 Provisions

	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées	132 328	-	-	132 328
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges	575 161	1 674 839	-	2 250 000
TOTAL	707 489	1 674 839	-	2 382 328

2.5.1.1. Provisions pour risques et charges

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts (1)	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer*	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	575 161	1 674 839	-	2 250 000
TOTAL	575 161	1 674 839	-	2 250 000

2.5.1.2. Evaluation des provisions pour risques et charges

Provisions d'un montant individuellement significatif à hauteur de 2 250 000 €.

- Nature de l'obligation : frais de démantèlement des parcs éoliens P2 Bis, P1 Bis, P6.

- Date de fin d'amortissement :

- P2 BIS 31/12/2033.
- P1 BIS 31/12/2035.
- P6 31/12/2035

Parcs	Détails provisions pour charges		
	31/12/2022		Observations
P2B	900 000		Arrêté du 22/06/2020 modifiant celui du 26/08/2011, 2022 : Actualisation selon études
P1B	675 000		Selon arrêté du 22/06/2020 modifiant celui du 26/08/2011 Acte de cautionnement solidaire du 23/10/2020 2022 : Actualisation selon études
P6	675 000		Selon arrêté du 22/06/2020 modifiant celui du 26/08/2011 Acte de cautionnement solidaire du 02/12/2020 2002 : Actualisation selon études
TOTAL	2 250 000		

2.5.1.3. Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	495	495

Notre entité ne provisionne pas son engagement de retraite dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.
Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite qui résulte de la loi et de la convention collective.

Le montant de notre engagement total s'élève respectivement à 495 € au 31/12/2022.

Cet engagement est estimé :

- Selon la Recommandation CNC n°2003-R.01/selon la Recommandation ANC 2013-02

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 62 ans.
- Taux d'actualisation : 3.75%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 0%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise :
 - Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,
 - Les Statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche.
 - Pour la prise en compte du risque de mortalité,
 - Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.
 - Le pourcentage de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est de 48.52%.

2.5.2 Précisions sur d'autres dettes

2.5.2.1. Avoirs à établir, autres remboursements à effectuer significatifs

Libellé	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
AAE EDF OA PROD P2BIS	01/12/2022	31/12/2022	880 595		
AAE EDF OA PROD 1 P6	01/12/2022	31/12/2022	2 408 471		
AAE EDF OA PROD P1B	01/12/2022	31/12/2022	2 054 268		
Capacité P1B à reverser sur 2024	01/12/2022	31/12/2022	44 490		
Capacité P2B à reverser sur 2024	01/12/2022	31/12/2022	43 696		
Total			5 431 520		

2.5.2.1. Produits constatés d'avance

Libellé	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurance garantie financière Margnes	01/01/2023	31/12/2023	1 531		
Assurance garantie financière Saint Lade	01/01/2023	31/12/2023	1 028		
Assurance garantie financière Mauzé-Thaoursais	01/01/2023	31/12/2023	772		
Total			3 331		

2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		2 198 638	-	2 198 638
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		240 000	-	240 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		2 310 475	2 310 475	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	325 479	325 479	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	170 714	170 714	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupe et associés		-	-	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		57 065	57 065	-
	Charges constatées d'avance		84 399	84 399	-
TOTAL			5 386 770	2 948 133	2 438 638

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		169 299	169 299	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	22 114 036	1 565 761	7 768 366	12 779 909
Emprunts et dettes financières divers		34 179	34 179	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		294 026	294 026	-	-
Personnel et comptes rattachés		9 141	9 141	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		13 230	13 230	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	14 542	14 542	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 096	3 096	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		465 061	465 061	-	-
Groupe et associés		-	-	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		7 173 194	7 173 194	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		3 332	3 332	-	-
TOTAL		30 293 135	9 744 860	7 768 366	12 779 909

Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 283 401
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 167 322
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-

2.7 Compte de résultat

2.7.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Productions vendues :	3 988 228	-	3 988 228
- Biens	153 829	-	153 829
- Services			
Chiffre d'affaires net	4 142 056	-	4 142 056

2.7.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

- Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	4 000	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	4 000	

3. Informations relatives à la fiscalité

3.1 Informations relatives au régime fiscal

Une convention d'intégration fiscale entre la société 3D Energies, la société Singladou, la société Margnes Energie et la société Energie Mauzé Thouarsais a été conclue le 2 mars 2016 pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2016. La société 3D Energies est la société Tête de Groupe.

Un avenant à cette convention en date du 2 mars 2016 intègre la société Energie Saint Lade dans le périmètre d'intégration de la société 3D Energies avec effet au 01/01/2017.

Par un P.V. de l'associé unique en date du 18/12/2020, la SAEML 3D Energie constate la réalisation de la fusion absorption de la société Singladou par la société Margnes et de la dissolution simultanée sans liquidation de la société Singladou Energie.

Un avenant à cette convention en date du 2 mars 2016, en date du 11/02/2021, intègre la société Fontrieu Energie dans le périmètre d'intégration de la société 3D Energies avec effet au 01/01/2021.

3.2 Impôt sur les bénéfices

3.2.1 Ventilation

		Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts		483 131	-277 749
Impôt au taux de :	25 %		-
Impôt sur PVLT		-	-
Résultat après impôts		483 131	-277 749

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

3.2.2 Autres informations spécifiques

Depuis le 01 janvier 2016, la SAEML 3D ENERGIES est la société Tête de groupe du groupe d'intégration fiscale (articles 223 A et suivants du CGI) formé avec les sociétés suivantes :

1. S.A.S.U. MARGNES ENERGIE, société fille.
2. S.A.S.U. ENERGIE MAUZE THOUARSAIS, société fille.
3. S.A.S.U. ENERGIE SAINT LADE, société fille, depuis le 01/01/2017.
4. S.A.S.U. FONTRIEU Energie, société fille, depuis le 01/01/2021.

La convention d'intégration fiscale stipule que, les filiales seront redevables envers la société tête de groupe d'une contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, égale à la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. La contribution des filiales sera calculée à la clôture de chaque exercice, sur la base de leur résultat fiscal et de leur plus-value nette à long terme, déterminée comme si elle était imposée séparément, c'est à dire après imputation des reports déficitaires et moins-values à long terme reportables dont elles auraient pu disposer si elles n'avaient jamais été membres du groupe.

4. Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

4.1 Engagements financiers

Nature d'engagements	N	N-1
Nantissement des 400 titres de la SASU Energie Mauzé Thouarsais	150 000	150 000
Nantissement des 400 titres de la SASU Energie Sain Lade	58 000	58 000
Gage des 3 éoliennes de P1Bis sans dépossession emprunt CMO 6 740K€	6 740 000	6 740 000

4.2 Engagement financiers donnés

- Emprunts C.E. d'un montant de 7 600 000 € concernant le parc P6, composé de 3 éoliennes :

– Garantie :

Cession à titre de garantie du contrat d'achat d'électricité N°BO0031076.

Délégation/opposition au profit du prêteur de toutes assurances techniques souscrites par l'emprunteur au fur et à mesure de leur souscription tant en phase de construction que d'exploitation.

- Emprunts C.M. d'un montant de 6 740 000 € concernant le parc P1 Bis, composé de 3 éoliennes :

– Garantie :

Cession de créances consenties par l'emprunteur au profit du prêteur, pour sûreté et garantie du remboursement du crédit, du contrat de vente d'électricité.

- Nouvel emprunt ARKEA pour le parc P8, déblocage sur 2022 : 2 283 401 € (Emprunt maximum 14 750 000 €, selon contrat)

– Garantie :

Nantissement du compte ARKEA Banque E&I (placement) : n°1882975416 07420815941

4.3 Engagement financiers reçus

Un cautionnement solidaire a été reçu d'une entreprise régie par le Code des Assurances en vue de garantir le paiement, en cas de défaillance de la société, des dépenses liées au démantèlement des installations de production et à la remise en état du site pour un montant maximum de :

297 903,29 € pour le parc de P2BIS

171 430,35 € pour le parc de P1BIS

173 047,62 € pour le parc P6

5. Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	<i>Personnel salarié</i>
Agents de maîtrise	3
TOTAL	3

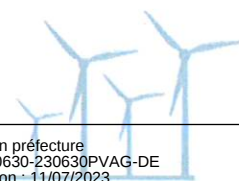
RAPPORT DE GESTION

DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES



2022

DIRECTOIRE DU 31/03/2023
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 28/04/2023
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



SOMMAIRE

I.	SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	3
I.1	Faits marquants, progrès et difficultés	3
I.1.1	Activités de la Société.....	3
✓	SASU MARGNES ENERGIES - : SORTIE DE L'OBLIGATION D'ACHAT PAR ANTICIPATION.....	6
-	Stratégie de placements	7
-	Provisions pour le démantèlement des parcs éoliens.....	7
-	Traitement comptable des projets en développement	7
I.1.2	Gouvernance.....	9
I.1.3	Nomination d'un représentant au sein de la SEM créée en partenariat avec le SDET 81	9
I.1.4	Evolutions juridiques	9
I.1.5	Recours potentiel en cassation	10
II.	FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	10
III.	EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	10
IV.	FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2022.....	11
IV.1	Tableau des filiales et participations.....	11
IV.2	SEOLIS	11
IV.3	SAS MARGNES ENERGIE	12
IV.4	SAS ENERGIE MAUZE-THOUARSAIS	12
IV.5	SAS ENERGIE SAINT LADE	12
IV.6	SAS FONTRIEU ENERGIE	12
IV.7	SAEML ENERGIE COMMUNE 81	12
V.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	13
VI.	PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL	13
VII.	PRESENTATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022	13
VII.1	Comptes sociaux.....	13
VII.1.1	Compte de résultat simplifié	13
VII.1.2	Bilan.....	14
VII.2	Tableau des 5 derniers exercices	14
VII.3	Tableau des autorisations financières.....	15
VII.4	Délais de règlement des fournisseurs et des clients :	15
VIII.	AFFECTATION DU RESULTAT	17
IX.	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	18
X.	PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE STATUANT A TITRE ORDINAIRE	19
XI.	ANNEXES	22

Mesdames, Messieurs,

Une Assemblée Générale est réunie annuellement, conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, afin de rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité, des perspectives et soumettre à votre approbation les comptes de la Société concernant cet exercice.

Le rapport de gestion expose en préambule les principaux faits ayant marqué la vie de la Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ainsi que les récentes évolutions postérieures à cette clôture, telles que perçues et constatées par le Directoire de la SAEML 3D ENERGIES. L'objectif de ce rapport de gestion est d'exposer la stratégie d'exploitation et de développement de la SAEML 3D ENERGIES et les différentes propositions afférentes de résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Les convocations prescrites par la loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à disposition dans le respect des délais impartis. Les comptes annuels au titre de l'année 2022 de la SAEML 3D ENERGIES sont également joints au présent rapport.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Concernant l'exercice 2022, une synthèse de l'activité de 3D ENERGIES, de ses perspectives de développement est proposée :

I.1 Faits marquants, progrès et difficultés

I.1.1 Activités de la Société

La société, depuis sa création en 2012, a développé des projets de parcs éoliens en propre ou a élargi son activité par rachat de sociétés sur le territoire deux sévriens et en dehors de ce territoire.

3D ENERGIES est, à la date de rédaction de ce rapport, l'associée unique de quatre sociétés par actions simplifiées unipersonnelles. La Société effectue pour ses filiales des prestations administratives et techniques dans le cadre de conventions.

L'année 2022 est notamment marquée par la prise de participation de 3D ENERGIES au sein de la société d'économie mixte Energie Commune 81, créée le 29 novembre 2022 et portée par Territoire d'énergie Tarn (SDET), l'acteur public de l'énergie dans le Tarn.

La Banque des Territoires et la SEM 3D Energies appuient de concert ce projet territorial en devenant actionnaires.

La prise de participation au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022 s'élève à 310 000 €.

Le cercle des actionnaires de la SEM se compose de :

- Territoire d'énergie Tarn 79,7%,
- Banque des Territoires 10%,
- SEM 3D Energies 10%,
- Kawantech 0,16%,
- Sirea 0,16%.

Ce partenariat avec un syndicat d'énergie départemental offre l'opportunité de contribuer à la résilience du territoire Tarnais et vient intensifier les projets EnR sur le territoire pour 3D ENERGIES.

L'identité et les valeurs communes de 3D ENERGIES et du SDET doivent permettre de développer, au sein de la SEM Energie Commune 81, des projets d'énergie renouvelable vertueux par le Territoire et pour le Territoire.

La Société a par ailleurs poursuivi le développement de ses projets et l'exploitation de ses trois parcs situés sur le département des Deux-Sèvres et détenus en propre.

Sur le plan du développement, les travaux et études se sont poursuivis sur les projets suivants :

✓ **Parc éolien P8 – les Herbes blanches, commune de Voulmentin** - 5 éoliennes – 21 700 MWh/an estimés en P90

L'année 2022 a été marquée par l'attribution des marchés relatifs à la construction et la contractualisation du contrat de financement correspondant. Les travaux de construction ont débuté en septembre 2022, la mise en service du parc étant prévue au 4^{ème} trimestre 2023. Des comités de suivi animés par 3D ENERGIES se réunissent très régulièrement afin d'apporter toute l'information nécessaire aux élus du territoire concernant le déroulement des travaux.

✓ **P16 Les Châteliers :**

Le développement a été initié début 2021. Une consultation a été lancée pour retenir les entreprises en charge des études préalables. Les études acoustiques, environnementales et faune/flore ont débuté fin 2021. Les échanges avec les élus locaux se poursuivent au travers de comités de pilotage. Le mât de mesure en place depuis décembre 2021 a été démonté en fin d'année. En parallèle des études terrains, la communication autour du projet s'est poursuivie régulièrement sous différentes formes : ateliers riverains, comité de suivi auprès des élus locaux, diffusion de newsletters à la population. Le positionnement et le dimensionnement des éoliennes sont en cours d'étude.

✓ **P13-Fenioux :**

Le développement a été initié en juillet 2021. Les études acoustiques, environnementales et faune/flore ont été engagées fin 2021. Les échanges avec les élus locaux se poursuivent au travers de comités de pilotage. Le mât de mesure est en place depuis décembre 2021 et sera prochainement démonté. En parallèle des études terrains, la communication autour du projet s'est poursuivie régulièrement sous différentes formes : ateliers riverains, comité de suivi auprès des élus locaux, diffusion de newsletters à la population. Le positionnement et le dimensionnement des éoliennes sont en cours d'étude, en lien étroit avec VALECO, partenaire de ce projet.

La prise de participation par VALECO a été approuvée à hauteur de 20% au sein de la SASU intitulée provisoirement 3D ENERGIES 119, qui sera dotée d'un capital de 100 €.

La création de la SAS FENIOUX ENERGIE a été engagée.

De nouvelles perspectives de développement sur le territoire deux sévrien ont émergé, et des prises de contacts avec les élus locaux se sont engagées. Il s'agit notamment des projets situés à St Germain de Longue Chaume et à Val en Vignes.

✓ **Sur le plan des partenariats**, les échanges et négociations se sont poursuivis avec des partenaires potentiels partageant les mêmes valeurs que celles du groupe SIEDS. Il s'agit de développer en commun des projets de territoires partagés et vertueux. C'est un axe de développement important qu'il convient d'explorer et de mettre en œuvre.

En effet, au cours de cet exercice des propositions de partenariat ont émergé et ont été présentées aux gouvernances. Certaines ont été déclinées, d'autres se sont poursuivies. Les chances de voir aboutir ces projets sont variables d'un dossier à l'autre.

- **VALECO** a proposé une entrée au capital social sur deux projets éoliens développés à proximité des Deux Sèvres. La gouvernance a décidé de retenir la proposition de partenariat pour le projet de **CHAMPAGNE MOUTON** situé en Charente et de poursuivre les négociations sur le sujet. Le développement effectif du projet éolien est assuré par VALECO. Il est à noter que le conseil municipal de cette commune a émis un avis défavorable à ce projet. La Société de projet afférente va être créée

La prise de participation de la Société au sein de la SASU intitulée provisoirement CHAMPAGNE MOUTON a été approuvée par la gouvernance. La répartition est de 20 % pour la Société et 80% pour VALECO pour cette SASU qui sera dotée d'un capital de 1 000 €.

- **Tarn et Garonne** : des échanges sont en cours avec le syndicat du Tarn et Garonne pour un potentiel partenariat dont les contours sont en cours de négociation.

- **Projet de Souvigné II** : 3D ENERGIES a été sollicitée par le SIEDS lui-même sollicité par la commune de Souvigné pour être partenaire d'un projet éolien sur son territoire, porté par un développeur OPALE, l'investisseur étant KGAL. Les échanges et négociations afin de définir les conditions de développement et de partenariat se sont poursuivis sur l'année 2022.

Le contrat de cession d'action et le pacte d'associés ont été finalisés et la signature effective s'est déroulée au début de l'année 2023. La prise de participation de la SAEML 3D ENERGIES à hauteur de 15% du capital de la SAS SOUVIGNE II de 150 000 €, soit 22 500 €, va se concrétiser en début d'année 2023.

Sur le plan technique, le projet continue son développement avec comme prochaine étape clé, la phase de pré-enquête publique, qui est programmée en début d'année 2023.

- **Projet de Fontivillé** : Ce projet se situe en zone favorable dans le guide éolien. Cependant, un référendum organisé par le Maire de la commune s'est avéré défavorable. Ainsi, WPD et 3D ENERGIES, conformément à leurs engagements, ont décidé de suspendre toute forme de développement sur cette commune.

✓ **Une revue des projets en en cours** s'est réalisée tout au long de l'exercice 2022 et en raison de l'actualité, **deux projets dont le développement était engagé, ont été abandonnés** :

- **Projet de Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues** :

La zone d'étude se trouve en zone ZNIEFF donc une zone « fermée » en termes de droit à prospecter selon la charte développée par Mellois en Poitou. Dans ce contexte, la gouvernance de la Société a décidé de ne pas engager d'action supplémentaire de développement sur la zone concernée. Il a été décidé d'abandonner ce projet, et par voie de conséquence de comptabiliser en charges exceptionnelles le coût des études engagées dans le cadre de ce dossier, soit un montant de 38 444,65 €.

- Projet de parc éolien de Fontrieu (commune de Fontrieu dans le Tarn) :

Le dossier qui a été déposé le 15 novembre 2019 avait reçu un avis favorable par la commission du parc naturel régional du Haut Languedoc. Cependant, par courrier adressé au Préfet du Tarn en janvier 2020, la Direction de la Sécurité Aéronautique d'État a donné un avis défavorable au projet éolien de Fontrieu qui a ensuite fait l'objet d'un arrêté de rejet de la Préfecture le 15 mai 2020. Le 13 juillet 2020, la Société a déposé un recours contre cet arrêté. La requête de la Société a été rejetée le 6 juillet 2022.

Dans ce contexte, la gouvernance a décidé l'abandon du projet initial, tel qu'il a été développé et déposé aux services de l'Etat se laissant néanmoins la possibilité de retravailler sur un projet dans ce secteur.

D'un point de vue comptable, la gouvernance a approuvé le passage en charge exceptionnelle, pour la Société, sur l'exercice 2022, du montant des coûts engagés pour ce projet s'élevant à 238 286,46 €. Dans le même temps, Le Directoire a approuvé le passage en charge au sein de la SAS FONTRIEU ENERGIE, sur l'exercice 2022, du montant des coûts engagés dans le cadre de ce projet, au sein même de cette filiale, s'élevant à 50 103,50 €.

✓ **La sécurisation du foncier** sur les territoires concernés par des parcs éoliens du groupe SIEDS, s'est poursuivie durant l'année 2022. Cette stratégie permet de sécuriser les possibilités de redéveloppement potentiel des actifs de 3D ENERGIES. Le secteur de sécurisation concerne les communes d'Alloinay, Celles-sur-Belles, Saint Romans Les Melle, Melle et Lusseray.

✓ Les perspectives de développement du **repowering du parc éolien du MARGNES** situé à Fontrieu ont été validées par les élus locaux qui ont été rencontrés afin de leur présenter le projet. Les élus se sont montrés très favorables à ce projet. Ce dernier sera porté par la SAS FONTRIEU ENERGIE.

Au-delà des aspects liés au développement de projets, **l'activité de la Société en 2022 a été ponctuée par les faits suivants :**

✓ **SASU MARGNES ENERGIES - : sortie de l'obligation d'achat par anticipation**

Le Directoire, lors de sa réunion du 17 décembre 2021, a décidé de mettre fin, par anticipation, à l'obligation d'achat des parcs de MARGNES ENERGIES à compter du 1^{er} avril 2022. Le contrat d'obligation d'achat du parc de MARGNES arrivait à échéance le 28 février 2023 et celui de Singladou le 1^{er} novembre 2024.

Pour rappel, le tarif en obligation d'achat pour le parc de MARGNES s'établit à 97 €/MWh. Un contrat a été signé avec AGREGIO garantissant un prix de vente de l'énergie produite à 172,70 €/MWh pour 2022 et à 112, 50 €/MWh en 2023. De plus, la valorisation des capacités et garanties d'origine permet d'envisager un gain supplémentaire d'environ 100 000 €.

Cette opportunité est apparue dans un contexte énergétique particulièrement tendu avec des tarifs de l'énergie très élevés.

✓ **Contribution sur la rente infra-marginale**

La loi de finances votée en fin d'année 2022 introduit une contribution sur la rente infra-marginale des producteurs. Celle-ci se traduit par le reversement sous forme de contribution à l'Etat de 90% des revenus excédent 100€/MWh.

Le parc de MARGNES est concerné, suite à la sortie d'obligation d'achat au 1^{er} avril 2022. Cette contribution s'applique pour MARGNES ENERGIE à compter du 1^{er} juillet 2022, jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est à noter que les revenus liés au marché de capacité et des garanties d'origine sont exclus des prélèvements.

En conséquence, le montant de la contribution à reverser au titre de l'exercice 2022 est estimé à 638 804 € pour la filiale MARGNES ENERGIE.

Les évolutions de l'article 38 de la loi de finances concernent les parcs de la Société en complément de rémunération. A compter du 1^{er} janvier 2022, le producteur est redevable lorsque la prime à l'énergie mensuelle est négative. Concernant les parcs de la Société (Tourette 2, Raffauds 2 et Galvestes), le montant à reverser s'élève, au 31 décembre 2022 à 7,1 M€.

✓ **Éléments marquants liés à la stratégie comptable et financière**

-..Stratégie de placements

Au cours de l'exercice, des placements financiers ont été réalisés lorsque la trésorerie le permettait, notamment dans l'attente des appels à reversement de l'Etat de la contribution explicitée supra. Ces placements prennent la forme de comptes à terme, de comptes courants rémunérés ou d'obligations liées au marché des émissions Carbone.

-....Provisions pour le démantèlement des parcs éoliens

Les provisions comptables relatives au démantèlement des parcs éoliens ont fait l'objet d'une réévaluation en 2022, pour s'approcher au mieux de la réalité des coûts de démantèlement qui devront être supportés par la Société lorsque les parcs éoliens arriveront à la fin de leur cycle d'exploitation.

Le montant fixé par la réglementation, servant de base jusqu'ici à la provision comptable constituée, s'avère très insuffisant par rapport aux coûts réels de démantèlement des installations. Des professionnels de ce domaine d'activité ont été sollicités et ces échanges ont fait apparaître des coûts quatre à cinq fois supérieurs à ce que nous avons provisionné comptablement.

Une note de gestion a donc été mise en œuvre fixant les modalités d'ajustement de provisions, avec effet au 1^{er} janvier de l'exercice 2022. L'impact comptable peut être significatif, notamment pour les parcs éoliens arrivant au terme de leur durée d'amortissement, les provisions de démantèlement devant s'amortir sur la durée d'amortissement de l'actif associé.

Les provisions pour charges dans les comptes de la Société sont passées de 575 K€ en 2021 à 2 250 K€ en 2022. L'impact sur le résultat comptable est lié uniquement à l'amortissement associé, sur la durée restant à courir jusqu'à la 15^{ème} année d'amortissement.

-..Traitement comptable des projets en développement

Le traitement comptable des coûts inhérents au développement des projets a été modifié. Ainsi, il a été décidé d'immobiliser les coûts d'un projet à compter d'une décision formelle du Directoire, c'est à dire une fois le projet ayant obtenu toutes les autorisations favorables à sa construction. Les coûts liés au développement des projets sont ainsi portés en investissement jusqu'à la réception technique des installations.

Accusé de réception en préfecture
079-751401142-20230630-230630PVAG-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

En dehors de ces phases, les coûts sont comptabilisés en charge d'exploitation.
Une note de gestion a été mise en œuvre définissant ces modalités de traitement comptable.

- **Dépréciation des actifs en développement**

Un test de dépréciation des actifs a été réalisé pour les projets en cours. Il est en effet obligatoire de procéder aux dépréciations nécessaires, dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur d'un actif. Cela est une obligation comptable afin que les comptes donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

La Préfecture de région a fait paraître une carte de développement éolien, comportant des zones à enjeux ou non. Sur cette base, il a été décidé de déprécier l'intégralité du projet de Fenioux et 80% du projet des Chateliers, sur la base des coûts immobilisés au 31 décembre de l'exercice.

Aussi, une note de gestion comptable a été validée, définissant la méthode de dépréciations de ces actifs en développement sur l'exercice 2022 pour les projets des Châteliers et de Fenioux. Cette note fixe également les modalités de réévaluation sur les exercices ultérieurs.

Les Commissaires aux Comptes ont été associés à cette démarche qu'ils partagent complètement. Une provision pour dépréciation d'un montant de 486 973 euros ainsi été comptabilisée en 2022.

✓ **Evolution des systèmes d'informations** liée à la gestion financière et la gestion courante de la Société

- **Evolution des outils comptables, de gestion financière et de communication bancaire**

Une évolution de l'outil comptable a été engagée début 2022 en vue d'automatiser les flux de facturation et d'optimiser le pilotage comptable et financier de la Société. Une seconde phase liée à la dématérialisation des factures fournisseurs et à l'automatisation des traitements comptables associés sera mise en œuvre en 2023.

Un outil de communication bancaire a également été déployé, permettant d'avoir un suivi consolidé de la trésorerie de la Société mère et de ses filiales, et de sécuriser toutes les opérations bancaires.

Un process a également été formalisé pour sécuriser les opérations de virements auprès des tiers, comprenant notamment des certificats de signature électronique très sécurisés et des circuits de validation interne nécessitant une double signature pour les opérations d'un montant supérieur ou égal à 100 000 euros.

Enfin le pôle administratif a été renforcé par le recrutement d'une assistante.

- **Evolution de l'outil de gestion des paies et ressources humaines :**

Une convergence avec SEOLIS en terme logiciel a été recherchée permettant une robustesse de traitement de la paie et des fonctions avancées de gestion courante des ressources humaines. Les études et paramétrages préalables en vue de confier en 2023 la gestion de la paie à SEOLIS se sont déroulés au cours de l'année 2022.

- **Sécurisation du système d'information**

En parallèle des applications logicielles, une stratégie d'évolution de la sécurisation des données (serveurs ou hébergement) a été mise en place dont la sécurisation physique des serveurs. Afin de sécuriser notre système d'information, nous allons nous séparer de nos serveurs physiques pour converger vers une solution d'hébergement (cloud). Le déploiement est prévu en début d'année 2023.

✓ **Déploiement d'outils performants de pilotage et de supervision des unités de productions**

Deux actions majeures ont été mise en œuvre en 2022 portant sur :

- o La mise en œuvre d'un outil de supervision et de pilotage de la performance des parcs ;
- o La définition de l'organisation et du pilotage des contrôles réglementaires et leur suivi, associée aux autorisations d'exploitation.

✓ **Poursuite des contrôles réglementaires.**

Les contrôles réglementaires sont une composante importante de notre activité. Les aspects environnementaux sont particulièrement examinés par la DREAL. Les suivis environnementaux et contrôles acoustiques se sont poursuivis en 2022 pour les trois parcs en exploitation de la Société avec un niveau d'exigence en interne allant parfois au-delà du strict cadre réglementaire. Les parcs éoliens de MARGNES ENERGIES, ENERGIE SAINT LADE et LA TOURETTE 2 ont fait l'objet de contrôles ICPE, qui n'ont pas révélé de non-conformité majeure. L'équipe en charge de ces aspects va être renforcée au cours du 1^{er} semestre 2023, avec le recrutement d'un salarié.

Enfin, sur le plan de la production, le chiffre d'affaires de la société est resté stable par rapport à l'exercice précédent, passant de 4 139 662 € à 4 142 056 €. Les productions des parcs éoliens de la Société sont conformes aux prévisions. Le taux de disponibilité des éoliennes reste extrêmement élevé et s'établit à près de 99%, reflétant un suivi rigoureux et régulier des opérations de maintenance.

I.1.2 Gouvernance

Le Conseil de Surveillance du 21 octobre 2022, a désigné les membres du Directoire à compter du 1^{er} janvier 2023, pour des mandats d'une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027 :

- M. Akhobi SITOU, Président du Directoire
- Rémy VIAUD, Membre du Directoire et Directeur Général
- Joël COUE, membre du Directoire
- Mehdi GHERIBI, membre du Directoire

I.1.3 Nomination d'un représentant au sein de la SEM créée en partenariat avec le SDET 81

Monsieur Rémy VIAUD, Directeur Général, a été nommé comme représentant permanent de la SAEML 3D ENERGIES, associée au sein de la SEM ENERGIES COMMUNES 81.

I.1.4 Evolutions juridiques

Le capital social au 31 décembre 2022 de la Société se présente comme suit :

SIEDS – 1 885 125 actions soit 59,97 %

SEOLIS PROD – 1 258 241 actions soit 40,03 %

Monsieur Michel EPRINCHARD- 1 action soit 0,00003%

Monsieur Jean Michel BEAUDIC -1 action soit 0,00003%

Un des deux actionnaires personnes physiques, Monsieur Jean-Michel BEAUDIC, a demandé à céder son action par courrier reçu le 8 décembre 2022.

Les opérations et décisions associées en vue de la cession de cette action à SEOLIS PROD seront réalisées en début d'année 2023.

I.1.5 Recours potentiel en cassation

Le Directoire, lors de sa réunion du 27 janvier, a décidé de ne pas donner suite au recours en cassation visant à annuler l'arrêt de la Cour d'Appel de Toulouse dans le cadre de l'affaire Fockaert en lien avec le parc éolien du MARGNES.

II. FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La signature du pacte d'associé et du contrat de cession d'actions a eu lieu le 1^{er} février 2023 dans le cadre de la prise de participation de la Société au sein de la SAS SOUVIGNE II. Monsieur Rémy VIAUD, Directeur Général de la Société, a été désigné comme représentant permanent de 3D ENERGIES au sein de cette SAS.

III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2023 sera marquée par la mise en service du parc des Herbes Blanches (P8) sur la commune de Voulmentin (79) prévue sur le dernier trimestre de l'année. Ce parc sera constitué de 5 éoliennes pour une puissance installée de 11,50 MW.

Concernant les projets éoliens de Fenieux, des Châteliers et de Souvigné les dossiers de demande d'autorisations d'exploiter devraient être déposés à l'automne 2023. Les pré-enquêtes publiques seront menées sur le début d'année 2023 prenant la forme d'une communication transparente auprès des habitants et des collectivités d'accueil des projets.

Des perspectives de partenariat et de co développement pourront être étudiées de manière à accroître le périmètre de développement de la SAEM 3D ENERGIES. Dans la continuité des orientations actuelles, le développement aura lieu en Deux-Sèvres, et aussi sur l'ensemble du territoire national. Des opportunités de coopération sont constamment recherchées.

La prise de participation dans des projets portés par des acteurs territoriaux constitue un axe important de développement ainsi que la sécurisation foncière des parcs actuellement exploités par la Société.

Au sein de la filiale MARGNES ENERGIE, le parc éolien du Margnès, constitué de 5 éoliennes, va atteindre ses 15 ans d'exploitation. Le contrat de maintenance qui avait été conclu pour 15 ans arrivera à échéance en juin 2023. Un contrat de maintenance sera contractualisé dès le début d'année 2023 afin de continuer à assurer les opérations de maintenance sur les années 16 à 20 ans. Les études liées au repowering, consistant au remplacement des éoliennes actuellement en place, ou à la prolongation de la durée d'exploitation des actuels aérogénérateurs, seront conduites en 2023.

Sur un aspect plus opérationnel, l'évolution des systèmes d'information et logiciels engagée va se poursuivre notamment sur la partie dématérialisation des factures fournisseurs et l'automatisation des traitements comptables associés.

En outre, afin de sécuriser notre système d'information, nous allons nous séparer de nos serveurs physiques pour converger vers une solution d'hébergement (cloud). La mise en place effective de cette solution est programmée au cours du 1^{er} semestre 2023.

Enfin, une évolution des systèmes de télécommunications des parcs éoliens est engagée. En effet, afin de sécuriser et moderniser nos systèmes de télécommunication avec les installations de production, des liaisons GSM vont être déployées, sur chacun des sites de production, afin de se séparer des liaisons filaires ORANGE qui présentent nombre de contraintes. Cette solution de communication permettra de renforcer la fiabilité et la qualité de la liaison télécom, mais également d'avoir un portail numérique qui permettra de superviser les échanges de flux d'informations et surtout de renforcer nos installations contre d'éventuelles cyberattaques.

IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2022

IV.1 Tableau des filiales et participations

Société	Capitaux propres en €	Capital détenu	Valeur Cpt nette des titres détenus en €	CA H.T du dernier exercice clos en €	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice en €
SEOLIS ⁽¹⁾	+148 692 320	15 %	14 500 030	365 090 907	3 799 812	/
SAS MARGNES ENERGIE ⁽¹⁾	+ 1 830 021	100 %	2 882 393	3 256 450	-437 464	255 799 versés à la SAEML
SAS MAUZE THOUARSAIS ⁽¹⁾	+ 928 993	100 %	636 156	1 276 343	+ 43 680	/
SAS ENERGIE SAINT LADE ⁽¹⁾	+ 620 131	100 %	1 040 000	1 826 374	- 64 407	/
SAS FONTRIEU ENERGIE ⁽¹⁾	- 68 694	100 %	100	0	- 54 830	/
SAEML ENERGIE COMMUNE 81	Société créée le 29/11/2022	10%	310 000	Société créée le 29/11/2022	Société créée le 29/11/2022	/

(1) Dernier bilan connu clos : 31/12/2022

IV.2 SEOLIS

SEOLIS est une SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 72 116 000 €, immatriculée au RCS de NIORT sous le n°492 041 066, dont le siège social se situe au 336 avenue de Paris, CS 98536-79025 NIORT Cedex. Elle a pour objet la fourniture d'électricité et de gaz sur le territoire du SIEDS.

Depuis le 27 novembre 2013, la Société détient une participation de 15% dans SEOLIS. En date du 26 avril 2021, la Société a également acquis trois actions, d'une valeur nominale de 10 euros, cédées par trois actionnaires personnes physiques de SEOLIS SAEML.

IV.3 SAS MARGNES ENERGIE

MARGNES ENERGIE est une société par actions simplifiée unipersonnelle qui exploitait un parc éolien de 5 éoliennes, situé dans le Tarn. Cette filiale, immatriculée sous le n° 480 073 790 au RCS de NIORT, possède un capital de 40 000 €. Depuis le 2 avril 2015, la Société détient 100% du capital de cette société.

Le 18 décembre 2020, la société a absorbé par un processus de fusion, la SAS SINGLADOU ENERGIE, avec effet au 1^{er} janvier 2020. Celle-ci exploite donc, à la date de clôture de l'exercice, 6 éoliennes. La SAS MARGNES ENERGIES a procédé à une distribution de dividende à l'Associée Unique (3D ENERGIES), lors de l'affectation des résultats de 2021, pour un montant de 255 797,93 €.

IV.4 SAS ENERGIE MAUZE-THOUARSAIS

ENERGIE MAUZE THOUARSAIS est une société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 150 000 €, immatriculée sous le n° 508 271 400 au RCS de NIORT, qui exploite, depuis le 1^{er} août 2016, un parc éolien sur la commune de Mauzé-Thouarsais dans les Deux-Sèvres.

IV.5 SAS ENERGIE SAINT LADE

ENERGIE SAINT LADE est une société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée sous le n° 508 269 263 au RCS de NIORT. Cette filiale au capital de 58 000 € exploite, depuis le 1^{er} janvier 2016, un parc éolien de cinq éoliennes sur les communes de Château Porcien et Saint Fergeux dans le département des Ardennes.

IV.6 SAS FONTRIEU ENERGIE

FONTRIEU ENERGIE est une société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée sous le n° 850 811 969 au RCS de NIORT. Cette filiale au capital de 100 € a été immatriculée le 15 mai 2019. L'objet social de la société est le développement, la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. Le parc éolien qui était en projet, situé dans le département du Tarn, sur la commune de Fontrieu a été abandonné. Cette SAS sera l'entité support du projet de repowering de MARGNES.

IV.7 SAEML ENERGIE COMMUNE 81

ENERGIE COMMUNE 81 est une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale immatriculée sous le n° 921 811 030 au RCS d'Albi. Elle a été créée le 29 novembre 2022. La Société détient 10% du capital d'ENERGIE COMMUNE 81 s'élevant à 3 100 000 €.

Elle a pour objet la réalisation, l'exploitation de projets d'installation d'énergie renouvelable. Dans ce cadre elle assure toute étude, assistance et maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée dans des actions

de transitions écologiques. Par ailleurs elle réalise et apporte son concours à des actions favorisant de maîtrise de la consommation d'énergie.

V. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a pas mené d'activités de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

VI. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au 31 décembre 2022, la Société comprend trois salariés, qui ne possèdent aucune participation au capital de la Société.

VII. PRESENTATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'exercice considéré a couru du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

VII.1 Comptes sociaux

Le Chiffre d'Affaires s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à 4 142 056.45 €.

VII.1.1 Compte de résultat simplifié

En Euros , chiffres arrondis

	Produits	Charges	Résultat
Exploitation	4 356 165	3 962 666	393 499
Financier	356 075	266 443	89 632
Exceptionnel	482	278 231	- 277 749
Résultat net avant participation et impôts sur les Sociétés	205 382		
Participation et impôt sur les Sociétés	0		
Résultat net après impôt	205 382		

La Capacité d'Autofinancement (CAF) s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à 2 820 891 €.

VII.1.2 Bilan
En Euros, arrondi

ACTIF	Au 31/12/2022
Capital non appelé	-
Actif immobilisé	52 371 878
Actif circulant	12 447 745
<i>Dont disponibilités</i>	7 495 912
<i>Dont Charges constatées d'avance</i>	84 399
<i>Dont Valeurs mobilières de placements</i>	2 000 000
TOTAL ACTIF	64 819 623

PASSIF	Au 31/12/2022
Capitaux propres	32 276 488
Autres fonds propres	-
Provisions pour risques et charges	2 250 000
Emprunts et dettes assimilées	22 317 514
Autres dettes (fournisseurs, fiscales et sociales et autres)	7 972 289
Produits constatés d'avance	3 332
TOTAL ACTIF	64 819 623

VII.2 Tableau des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices clos est annexé.

	2022	2021	2020	2019	2018
Résultat net avant participation et Impôt sur les sociétés	205 382	802 871	425 767	293 766	- 14 606
Participation et Impôt sur les sociétés	0	216 344	23 666		
Résultat net après impôt	205 382	586 527	402 101	293 766	- 14 606

VII.3 Tableau des autorisations financières

Néant

VII.4 Délais de règlement des fournisseurs et des clients :

Conformément aux dispositions des articles L 441-1-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons, ci-après, les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu, savoir :

Factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article D 441-4)

Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranches de retard de paiement														
Nombre de factures concernées	42					0	6						0	
Montant total TTC des factures concernées	303 459	121 534	345	1 440	1 560	124 879	88 833	0	0	504	0	504	0	504
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	4,82%	1,93%	0,01%	0,02%	0,02%	1,98%								
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							2,12%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,01%	0,00%	0,01%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre des factures exclues	0						0							
Montant total des factures exclues	0						0							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	o Délais contractuels :						o Délais contractuels :						o Délais légaux : Oui	

Accès de diffusion en préfecture : 11/07/2023
 Date de réception préfecture : 11/07/2023

VIII. AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice social de la Société clos le 31 décembre 2022, dont nous vous demandons d'approuver les comptes, se solde par un bénéfice de 205 381,64 €.

L'affectation du résultat de la Société, que nous soumettons à votre approbation, est conforme à la loi, aux règlements et aux statuts de la Société.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat comme suit :

	<i>En euros</i>
Dotation réserve légale	10 269,08
Dotation autres réserves	0
Report à nouveau débiteur	0
Report à nouveau créiteur	195 112,56
Distribution de dividendes	0

Après affectation du résultat, les capitaux propres se répartissent comme suit :

	<i>En euros</i>
Capital social	31 433 680
Réserve légale	35 523,97
Report à nouveau créiteur	674 955,49

IX. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Les dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices ont été les suivants :

<u>Exercice social</u>	<u>Dividende brut par action</u> Eligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques
31 décembre 2020	Néant
31 décembre 2021	Néant
31 décembre 2022	Néant

Les dépenses non déductibles fiscalement s'élèvent à 20 003 € et correspondent à :

- la partie non déductible des jetons de présence pour 13 972 € ;
- et aux amortissements excédentaires et non déductibles d'un véhicule de tourisme pour 6 031€.

Lecture de ce rapport, ainsi que des observations du Conseil de Surveillance, ayant été données, les résolutions ci-jointes sont soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises ci-dessous :

X. PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE STATUANT A TITRE ORDINAIRE

Première résolution - Approbation du Rapport de Gestion du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires,

Vu les documents qui lui ont été présentés,

Approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Deuxième résolution - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion du Directoire,

Vu le rapport général du Commissaire aux Comptes,

Vu les observations du Conseil de Surveillance afférentes,

Approuve les comptes de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports ;

Approuve la prise en charge des dépenses suivantes, non déductibles du résultat fiscal et telles que définies par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pris ensemble l'article 223 quater du dit code : 20 003 €.

En conséquence, donne quitus entier et sans réserve au Directoire de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion et les comptes qu'elle vient d'approuver,

Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,

Vu la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée,

Décide, conformément aux dispositions de l'article L.232-10 du Code de commerce, d'affecter la somme de 10 269,08 € à la réserve légale,

Constate que le montant de la réserve légale est égal à 35 523,97 €.

Décide d'affecter le solde du bénéfice de l'exercice au poste « Report à nouveau créditeur » pour 195 112,56 € qui est ainsi porté de 479 842,93 € à 674 955,49 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Quatrième résolution – Approbation des Conventions réglementées visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du Code du Commerce,

Prend acte des conclusions de ce rapport,

Approuve et ratifie l'intégralité des conventions qui y sont visées, étant observé que les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cinquième résolution - Fixation des jetons de présence distribués au titre de l'exercice courant à compter du 1^{er} janvier 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de commerce,

Vu les statuts de la SAEML 3D ENERGIES et la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°20-11-02-C-08-205 du 2 novembre 2020,

Fixe comme suit le montant des rémunérations des membres du Conseil de Surveillance à verser pour l'exercice 2023 :

Fixe la rémunération des membres du Conseil, toutes catégories confondues conformément à une enveloppe brute annuelle maximum d'un montant de 15 000 €, décomposée comme suit :

- une part variable liée à la présence aux réunions de 250 € par réunion et par Conseiller, soit 4 000 € annuels sur la base de quatre réunions annuelles,
- le solde, soit 11 000 €, comme enveloppe maximum fixe liée aux fonctions exercées, répartie à hauteur de 3 600 € pour le Président, et 2 400 € par conseiller.

Sixième résolution - Pouvoirs aux fins de formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

Les termes du présent rapport, incluant les projets de résolutions ont été arrêtés par le Directoire en date du 31 mars 2023.

Fait à Niort, le 31/03/2023

M. Akhobi SITOU

Président du Directoire

XI. ANNEXES

SA EML 3D Energies

Actif			Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	34 368	31 002	3 366	5 336
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL		34 368	31 002	3 366	5 336
	Immobilisations corporelles	Terrains	5 000		5 000	5 000
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	31 388 034	6 061 548	25 326 485	25 748 047
		Autres immobilisations corporelles	104 917	33 485	71 432	32 251
		Immobilisations en cours	4 956 069	485 973	4 470 096	2 246 649
		Avances et acomptes	555 852		555 852	554 312
		TOTAL		37 009 873	6 581 006	30 428 866
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	19 501 006		19 501 006	19 191 006
		Créances rattachées à des participations	2 198 637		2 198 637	4 223 293
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	240 000		240 000	240 000
	TOTAL		21 939 644		21 939 644	23 654 300
Total de l'actif immobilisé			58 983 886	6 612 008	52 371 877	52 245 897
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes		3 700		3 700	
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	2 310 474		2 310 474	3 081 522
		Autres créances	553 258		553 258	134 937
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL		2 863 733		2 863 733	3 216 459	
Divers	Valeurs mobilières de placement	2 000 000		2 000 000		
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
TOTAL		7 495 912		7 495 912	3 198 713	
TOTAL		9 495 912		9 495 912	3 198 713	
Charges constatées d'avance			84 399		84 399	70 691
Total de l'actif circulant			12 447 744		12 447 744	6 485 864
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			71 431 631	6 612 008	64 819 622	58 731 761
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété						
Immobilisations			Stocks		Créances clients	

SA EML 3D Energies

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Capitaux propres	Capital (dont versé : 31 433 680)	31 433 680	31 433 680
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	25 254	
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	479 842	-81 428
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	205 381	586 526
	Situation nette avant répartition	32 144 159	31 938 777
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées	132 328	132 328
Total		32 276 487	32 071 106
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques	2 250 000	575 160
	Provisions pour charges		
Total		2 250 000	575 160
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	169 299	331 907
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	22 114 035	21 836 547
	Emprunts et dettes financières divers (3)	34 178	40 558
	Total	22 317 513	22 209 013
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	294 025	267 062
	Dettes fiscales et sociales	40 009	106 627
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	465 060	1 402 630
Autres dettes	Autres dettes	7 173 193	2 096 564
	Instruments de trésorerie		
Total		7 972 289	3 872 884
Produits constatés d'avance		3 331	3 596
Total des dettes et des produits constatés d'avance		30 293 134	26 085 494
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		64 819 622	58 731 761
Autres dettes	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	20 716 360	19 998 721
	à moins d'un an	9 576 774	6 086 773
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

SA EML 3D Energies

		France	Exportation	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	3 988 227		3 988 227	3 986 825
	- Services	153 828		153 828	152 836
	Chiffre d'affaires net	4 142 056		4 142 056	4 139 662
	Production stockée			212 173	180 703
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Produits d'exploitation (2)	Subventions d'exploitation			1 935	118
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				0
	Autres produits				
	Total			4 356 165	4 320 485
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			859 461	819 314
	Impôts, taxes et versements assimilés			250 853	245 153
	Salaires et traitements			154 149	97 147
	Charges sociales			66 890	45 525
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	2 129 536	1 981 159
		• sur actif circulant	provisions	485 973	
Charges d'exploitation (2)	Autres charges			15 801	14 551
	Total			3 962 666	3 202 851
Résultat d'exploitation		A		393 499	1 117 634
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			255 797	
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			100 277	52 404
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits financiers	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			356 075	52 404
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			266 443	305 411
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières	Total			266 443	305 411
Résultat financier		D		89 631	-253 007
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E		483 130	864 626

SA EML 3D Energies

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	482	697
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 020
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	482	3 717
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	278 231	59 343
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 020
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		3 109
	Total	278 231	65 473
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	216 344
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		205 381	586 526
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

SA EML 3D Energies

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2022

Table des matières

1.	Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1	Événements principaux	2
1.2	Événements postérieur à la clôture	3
2.	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.2	Évaluation	4
2.2.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.2.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.2.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	8
2.2.4	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.	8
2.2.5	Informations relatives aux filiales et participations	9
2.3	Actif circulant	11
2.3.1	Précisions sur d'autres créances significatives	11
2.3.2	Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	11
2.4	Capitaux propres	11
2.4.1	Capital social	11
2.4.2	Variation des capitaux propres	11
2.4.3	Provisions réglementées	12
2.5	Passifs et provisions	12
2.5.1	Provisions	12
2.5.2	Précisions sur d'autres dettes	15
2.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	16
2.7	Compte de résultat	18
2.7.1	Ventilation du chiffre d'affaires	18
2.7.2	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	18
3.	Informations relatives à la fiscalité	19
3.1	Informations relatives au régime fiscal	19
3.2	Impôt sur les bénéfices	19
3.2.1	Ventilation	19
3.2.2	Autres informations spécifiques	20
4.	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	21
4.1	Engagements financiers	21
4.2	Engagement financiers donnés	21
4.3	Engagement financiers reçus	21
5.	Informations relatives à l'effectif	22

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Evénements principaux

- **Provision pour démantèlement**

Ajustement économique de la provision pour démantèlement des parcs éoliens en cohérence avec les coûts estimés, des études menées par des entreprises spécialisées dans ce domaine.

- **Conflit en Ukraine:**

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que le conflit en Ukraine, survenu à la fin du mois de février 2022, a des impacts significatifs sur son activité, en raison du motif suivant :
Evolution des tarifs de l'énergie.

- **Impact de l'art.38 de la loi n°2022-1157 du 16/08/2022 de finances rectificatives pour 2022 :**

Cet article s'applique rétroactivement à tous les contrats de complément de rémunération intégrant le dispositif de plafonnement. (Parcs impactés : P2B, P1B et P6).

A compter du 01/01/2022, ces contrats intègrent un déplafonnement partiel des sommes dues par les producteurs à EDF OA en cas de prime de complément de rémunération négatives.

Au 31/12/2022, le montant des avoirs à établir comptabilisés, matérialisant les conséquences de ce dispositif représente la somme de 5 431 K€.

- **Prise de participations**

Prise de participations de la SA EML 3D à hauteur de 10%, soit 62 actions de 5 000 € de valeur nominale, au sein de la SA EML Energie Commune 81, immatriculée le 29/11/2022.

- **Selon le P.V du Directoire en date du 21/07/2022 :**

Décision d'abandonner le projet initial du parc P14-Fontrieu et de passer en charges les études d'un montant de 238 286€, suite à la décision de rejet de la cour Administrative de Toulouse du 06/07/2022.

- **Selon le P.V. du Directoire en date du 17/12/2022 :**

Abandon du projet de Fontenille P12, et comptabilisation en charge des études réalisées, pour un montant de 38 445€.

- **Selon le P.V. du Directoire en date du 19/10/2022 :**

Décision de comptabiliser une provision pour dépréciation des études en cours, au regard de perspectives incertaines d'aboutissement, du fait de leurs contextes local, impact dans les comptes de 2022 : 485 973€.

1.2 Evénements postérieur à la clôture

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. À la date d'arrêté des comptes de l'entreprise le 31/12/2022, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'autorité des normes comptables 2014-03, modifié par l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au Plan Comptable Général. Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018, modifiant le règlement ANC 2014-03, est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31/12/2021. »

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

2.2 Evaluation

- Traitement des coûts de démantèlement :

Historiquement :

Parc P2 BIS//P1/P6 :

L'arrêté ICPE du 26/08/2011, modifié par l'arrêté du 10/12/2021, dans le cadre de son actualisation, relatif aux opérations de démantèlement des parcs éoliens fixent les modalités de constitution des garanties financières associés à ces opérations.

A la suite d'une demande de chiffrage du coût auprès d'entreprises spécialistes dans ce domaine, il a été décidé d'actualiser les coûts de démantèlement des parcs en retenant la fourchette basse des études reçues compte tenu de la configuration géographique de l'implantation des parcs de la société : Soit 225 000€ par éolienne.

Après revalorisation, la provision pour démantèlement concernant les 3 parcs est de 2 250 000 €.

	AN	+	-	Solde
Parc P2 BIS	230 683	669 317		900 000
Parc P1 BIS	171 430	503 570		675 000
Parc P6	173 048	501 952		675 000
Total	575 161	1 674 839		2 250 000

Cette actualisation est amortie sur la durée restante à courir jusqu'à la 15ème année d'amortissement, des différents parcs.

2.2.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	32 621	1 748	-	34 369
Corporelles	Terrains	5 000	-	-	5 000
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 699 027	1 689 007	-	31 388 034
	Installations générales, agencements, aménagements divers	7 076	-	-	7 076
	Matériel de transport	22 298	48 061	-	70 359
	Matériel de bureau et mobilier informatique	21 113	6 370	-	27 482
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	2 246 650	2 986 151	276 731	4 956 069
	Avances et acomptes	554 312	1 540	-	555 852
TOTAL III		32 555 475	4 731 129	276 731	37 009 873
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	23 414 300	448 393	2 163 049	21 699 645
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	240 000	-	-	240 000
TOTAL IV		23 654 300	448 393	2 163 049	21 939 645
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		56 242 396	5 181 270	2 439 780	58 983 887

2.2.2 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		27 284	3 718	-	31 003
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 950 980	2 110 568	-	6 061 548
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	1 310	2 359	-	3 669
	Matériel de transport	3 298	10 882	-	14 180
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 626	2 009	-	15 636
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		3 969 215	2 125 818	-	6 095 033
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		3 996 499	2 129 537	-	6 126 036

2.2.2.2. Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		3 718		
Immobilisations corporelles		2 125 818		
TOTAL		2 129 536		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	3 718		
Immobilisations corporelles	2 125 818		
TOTAL	2 129 536		

2.2.2.3. Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions	Linéaire	15 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

2.2.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Cf. 2.1.2 et 2.1.3

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	27 284	3 718	-	-	-	31 003
Corporelles (1)	3 969 215	2 125 818	485 973	-	-	6 581 006
Financières	-		-		-	-
TOTAL	3 996 499	2 129 537	485 973	-	-	6 612 009

(1) Selon le P.V. du Directoire en date du 19/10/2022 :

Décision de comptabiliser une provision pour dépréciation des études en cours, au regard de perspectives incertaines d'aboutissement, du fait du contexte local, d'implantation des projets en cours.

2.2.4 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.

2.2.4.1. Immobilisations en-cours, avances et acomptes

Les immobilisations en cours brutes d'un montant de 5 511 921 € représentent les frais d'études et de constructions des parcs (P8-P12-P13-P16), soit en cours de constructions ou en projet d'implantation,

Une provision pour dépréciation des études en cours, au regard de perspectives incertaines d'aboutissement, du fait de leurs contextes local, a été constituées en 2022, pour un montant de 485 973€, concernant les parcs (P13-P16)

Les études des parcs P14 et P12, acté par une décision du directoire ont été abandonnés, sur 2022, l'impact dans les comptes est de 276 731 €, en charges exceptionnelles.

2.2.5 Informations relatives aux filiales et participations

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SASU MARGNES Energie	40 000	100%	2 882 393		3 256 450	0
	4 000	/	2 882 393		- 437 464	/
	Observation : Bilan 2022					
SASU Mauzé Thouarsais Energie	150 000	100%	636 156		1 276 343	1 236 294
	735 313	/	636 156		43 680	/
	Observation : Bilan 2022					
SASU Saint Lade Energie	58 000	100%	1 040 000		1 826 374	1 257 602
	626 539	/	1 040 000		-64 407	/
	Observation : Bilan 2022					
SASU Fontrieu Energie	100	100%	100		/	80 387
	-13 964	/	100		-54 830	/
	Observation : Bilan 2022					
Participations (10 à 50% capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SAEML SEOLIS	72 116 000	15 %	14 500 030		240 872 682	/
	45 172 043	/	14 500 030		24 849 290	/
	Observation : Bilan 2021					

B. Postes du bilan relatifs aux sociétés liées

Comptes de Bilan	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Montant concernant les sociétés liées
Créances rattachées à des participations		
SASU Margnes Energie	0 €	
SASU Mauzé Thouarsais Energie	1 205 914 €	
SASU Saint Lade Energie	857 602 €	
SASU Fontrieu Energie	78 692 €	
Créances participations/Intérêts courus	56 429 €	/

2.3 Actif circulant

2.3.1 Précisions sur d'autres créances significatives

2.3.2 Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif

2.3.2.1. Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Maintenance	01/01/2023	31/12/2023	71 789		
Assurance démantèlement	01/01/2023	31/12/2023	3 172		
Etudes	01/01/2023	31/12/2023	1 874		
Cotisations	01/01/2023	31/12/2023	1 085		
Assurance	01/01/2023	31/12/2023	4 438		
Services bancaires	01/01/2023	31/12/2023	793		
Téléphone	01/01/2023	31/12/2023	192		
Œuvres sociales	01/01/2023	31/12/2023	1 056		
Total			84 399		

2.4 Capitaux propres

2.4.1 Capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice, ou les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après ;	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	3 143 368	31 433 680
Mouvements :		
Position fin de l'exercice	3 143 368	31 433 680

2.4.2 Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	31 433 680	-	-	31 433 680
Réserves, primes et écarts	-	25 255	-	25 255
Report à nouveau	-81 429	561 272	-	479 843
Résultat	586 527	-	381 145	205 382
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	132 328	-	-	132 328
Autres	-	-	-	-
TOTAL	32 071 106	586 527	381 145	32 276 488

2.4.3 Provisions réglementées

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	132 328	-	-	132 328
Dont majorations exceptionnelles	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	132 328	-	-	132 328

2.5 Passifs et provisions

2.5.1 Provisions

	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées	132 328	-	-	132 328
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges	575 161	1 674 839	-	2 250 000
TOTAL	707 489	1 674 839	-	2 382 328

2.5.1.1. Provisions pour risques et charges

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts (1)	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer*	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	575 161	1 674 839	-	2 250 000
TOTAL	575 161	1 674 839	-	2 250 000

2.5.1.2. Evaluation des provisions pour risques et charges

Provisions d'un montant individuellement significatif à hauteur de 2 250 000 €.

- Nature de l'obligation : frais de démantèlement des parcs éoliens P2 Bis, P1 Bis, P6.

- Date de fin d'amortissement :

- P2 BIS 31/12/2033.
- P1 BIS 31/12/2035.
- P6 31/12/2035

Parcs	Détails provisions pour charges		
	31/12/2022		Observations
P2B	900 000		Arrêté du 22/06/2020 modifiant celui du 26/08/2011, 2022 : Actualisation selon études
P1B	675 000		Selon arrêté du 22/06/2020 modifiant celui du 26/08/2011 Acte de cautionnement solidaire du 23/10/2020 2022 : Actualisation selon études
P6	675 000		Selon arrêté du 22/06/2020 modifiant celui du 26/08/2011 Acte de cautionnement solidaire du 02/12/2020 2002 : Actualisation selon études
TOTAL	2 250 000		

2.5.1.3. Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	495	495

Notre entité ne provisionne pas son engagement de retraite dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.
Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite qui résulte de la loi et de la convention collective.

Le montant de notre engagement total s'élève respectivement à 495 € au 31/12/2022.

Cet engagement est estimé :

- Selon la Recommandation CNC n°2003-R.01/selon la Recommandation ANC 2013-02

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 62 ans.
- Taux d'actualisation : 3.75%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 0%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise :
 - Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,
 - Les Statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche.
 - Pour la prise en compte du risque de mortalité,
 - Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.
 - Le pourcentage de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est de 48.52%.

2.5.2 Précisions sur d'autres dettes

2.5.2.1. Avoirs à établir, autres remboursements à effectuer significatifs

Libellé	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
AAE EDF OA PROD P2BIS	01/12/2022	31/12/2022	880 595		
AAE EDF OA PROD 1 P6	01/12/2022	31/12/2022	2 408 471		
AAE EDF OA PROD P1B	01/12/2022	31/12/2022	2 054 268		
Capacité P1B à reverser sur 2024	01/12/2022	31/12/2022	44 490		
Capacité P2B à reverser sur 2024	01/12/2022	31/12/2022	43 696		
Total			5 431 520		

2.5.2.1. Produits constatés d'avance

Libellé	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurance garantie financière Margnes	01/01/2023	31/12/2023	1 531		
Assurance garantie financière Saint Lade	01/01/2023	31/12/2023	1 028		
Assurance garantie financière Mauzé-Thaoursais	01/01/2023	31/12/2023	772		
Total			3 331		

2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		2 198 638	-	2 198 638
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		240 000	-	240 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		2 310 475	2 310 475	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	325 479	325 479	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	170 714	170 714	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupe et associés		-	-	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		57 065	57 065	-
	Charges constatées d'avance		84 399	84 399	-
TOTAL			5 386 770	2 948 133	2 438 638

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		169 299	169 299		-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	22 114 036	1 565 761	7 768 366	12 779 909
Emprunts et dettes financières divers		34 179	34 179	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		294 026	294 026	-	-
Personnel et comptes rattachés		9 141	9 141	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		13 230	13 230	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	14 542	14 542	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 096	3 096	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		465 061	465 061	-	-
Groupe et associés		-	-	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		7 173 194	7 173 194	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		3 332	3 332	-	-
TOTAL		30 293 135	9 744 860	7 768 366	12 779 909

Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 283 401
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 167 322
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-

2.7 Compte de résultat

2.7.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Productions vendues :	3 988 228	-	3 988 228
- Biens	153 829	-	153 829
- Services			
Chiffre d'affaires net	4 142 056	-	4 142 056

2.7.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

- Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	4 000	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	4 000	

3. Informations relatives à la fiscalité

3.1 Informations relatives au régime fiscal

Une convention d'intégration fiscale entre la société 3D Energies, la société Singladou, la société Margnes Energie et la société Energie Mauzé Thouarsais a été conclue le 2 mars 2016 pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2016. La société 3D Energies est la société Tête de Groupe.

Un avenant à cette convention en date du 2 mars 2016 intègre la société Energie Saint Lade dans le périmètre d'intégration de la société 3D Energies avec effet au 01/01/2017.

Par un P.V. de l'associé unique en date du 18/12/2020, la SAEML 3D Energie constate la réalisation de la fusion absorption de la société Singladou par la société Margnes et de la dissolution simultanée sans liquidation de la société Singladou Energie.

Un avenant à cette convention en date du 2 mars 2016, en date du 11/02/2021, intègre la société Fontrieu Energie dans le périmètre d'intégration de la société 3D Energies avec effet au 01/01/2021.

3.2 Impôt sur les bénéfices

3.2.1 Ventilation

		Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts		483 131	-277 749
Impôt au taux de :	25 %		-
Impôt sur PVLT		-	-
Résultat après impôts		483 131	-277 749

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

3.2.2 Autres informations spécifiques

Depuis le 01 janvier 2016, la SAEML 3D ENERGIES est la société Tête de groupe du groupe d'intégration fiscale (articles 223 A et suivants du CGI) formé avec les sociétés suivantes :

1. S.A.S.U. MARGNES ENERGIE, société fille.
2. S.A.S.U. ENERGIE MAUZE THOUARSAIS, société fille.
3. S.A.S.U. ENERGIE SAINT LADE, société fille, depuis le 01/01/2017.
4. S.A.S.U. FONTRIEU Energie, société fille, depuis le 01/01/2021.

La convention d'intégration fiscale stipule que, les filiales seront redevables envers la société tête de groupe d'une contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, égale à la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. La contribution des filiales sera calculée à la clôture de chaque exercice, sur la base de leur résultat fiscal et de leur plus-value nette à long terme, déterminée comme si elle était imposée séparément, c'est à dire après imputation des reports déficitaires et moins-values à long terme reportables dont elles auraient pu disposer si elles n'avaient jamais été membres du groupe.

4. Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

4.1 Engagements financiers

Nature d'engagements	N	N-1
Nantissement des 400 titres de la SASU Energie Mauzé Thouarsais	150 000	150 000
Nantissement des 400 titres de la SASU Energie Sain Lade	58 000	58 000
Gage des 3 éoliennes de P1Bis sans dépossession emprunt CMO 6 740K€	6 740 000	6 740 000

4.2 Engagement financiers donnés

- Emprunts C.E. d'un montant de 7 600 000 € concernant le parc P6, composé de 3 éoliennes :

– Garantie :

Cession à titre de garantie du contrat d'achat d'électricité N°BO0031076.

Délégation/opposition au profit du prêteur de toutes assurances techniques souscrites par l'emprunteur au fur et à mesure de leur souscription tant en phase de construction que d'exploitation.

- Emprunts C.M. d'un montant de 6 740 000 € concernant le parc P1 Bis, composé de 3 éoliennes :

– Garantie :

Cession de créances consenties par l'emprunteur au profit du prêteur, pour sûreté et garantie du remboursement du crédit, du contrat de vente d'électricité.

- Nouvel emprunt ARKEA pour le parc P8, déblocage sur 2022 : 2 283 401 € (Emprunt maximum 14 750 000 €, selon contrat)

– Garantie :

Nantissement du compte ARKEA Banque E&I (placement) : n°1882975416 07420815941

4.3 Engagement financiers reçus

Un cautionnement solidaire a été reçu d'une entreprise régie par le Code des Assurances en vue de garantir le paiement, en cas de défaillance de la société, des dépenses liées au démantèlement des installations de production et à la remise en état du site pour un montant maximum de :

297 903,29 € pour le parc de P2BIS

171 430,35 € pour le parc de P1BIS

173 047,62 € pour le parc P6

5. Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	<i>Personnel salarié</i>
Agents de maîtrise	3
TOTAL	3

VII.1.2 Bilan
En Euros, arrondi

ACTIF	Au 31/12/2022
Capital non appelé	-
Actif immobilisé	52 371 878
Actif circulant	12 447 745
<i>Dont disponibilités</i>	7 495 912
<i>Dont Charges constatées d'avance</i>	84 399
<i>Dont Valeurs mobilières de placements</i>	2 000 000
TOTAL ACTIF	64 819 623

PASSIF	Au 31/12/2022
Capitaux propres	32 276 488
Autres fonds propres	-
Provisions pour risques et charges	2 250 000
Emprunts et dettes assimilées	22 317 514
Autres dettes (fournisseurs, fiscales et sociales et autres)	7 972 289
Produits constatés d'avance	3 332
TOTAL ACTIF	64 819 623

VII.2 Tableau des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices clos est annexé.

	2022	2021	2020	2019	2018
Résultat net avant participation et Impôt sur les sociétés	205 382	802 871	425 767	293 766	- 14 606
Participation et Impôt sur les sociétés	0	216 344	23 666		
Résultat net après impôt	205 382	586 527	402 101	293 766	- 14 606

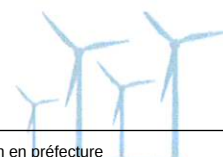
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES



2022

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 28 AVRIL 2023
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



Siège social : 336 avenue de Paris 79000 NIORT - Tel : 05 49 25 25 00 - Mail info-saem@3d-energies.fr
3D ENERGIES - SAEM à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 31 433 680 euros

Accusé de réception en préfecture
079-751401142-20230630-230630PVAG-DE
Date de transmission : 11/07/2023
Date de réception en préfecture : 11/07/2023

L'établissement de ce rapport résulte des dispositions de l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 et du décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés un certain nombre de modifications qui se traduisent notamment par :

i) l'instauration du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise (article L.225-68 C. Com), lequel rapport intègre également les observations du Conseil de Surveillance à l'assemblée et est annexé au présent rapport

ii) une nouvelle répartition des informations entre le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Aussi, certaines des rubriques qui, lors des exercices précédents, étaient incluses dans le rapport de gestion, n'y figurent plus et se trouvent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

SOMMAIRE

I.	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL.....	4
I.1	Situation des mandats.....	4
I.1.1	Membres du Conseil de Surveillance.....	4
I.1.2	Directoire	4
I.1.3	Commissaires aux Comptes.....	4
I.2	Mandats et fonctions des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au 31/12/2022	4
I.2.1	Directoire	5
I.2.2	Conseil de Surveillance	5
II.	CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L-225-87 DU CODE DE COMMERCE.....	7
II.1	Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022	7
II.2	Conventions conclues antérieurement et toujours en vigueur pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022	8
III.	DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL.....	8
IV.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	8

I. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

I.1 Situation des mandats

I.1.1 Membres du Conseil de Surveillance

- Le SIEDS, représenté depuis le 2 novembre 2020 par :
 - M. Pierre-Emmanuel DESSEVRES
 - M. Claude BOISSON
 - M. Dominique MEEN
- SÉOLIS PROD SAS, représenté depuis le 24 septembre 2021 par :
 - Mme Catherine COUSINARD

I.1.2 Directoire

Au 31 décembre 2022, le Directoire est composé par :

- M. Akhobi SITOU, Président,
- M. Rémy VIAUD, Directeur Général et membre du Directoire,
- M. Mehdi GHERIBI, membre du Directoire,
- M. Joël COUE, membre du Directoire.

Il est à noter que les mandats du Directoire ont été renouvelés à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

A la date de rédaction de ce rapport, M. Mehdi GHERIBI a démissionné de son mandat de membre du Directoire à compter du 1^{er} février 2023.

I.1.3 Commissaires aux Comptes

Les mandats de la société GROUPE Y, Commissaire aux comptes Titulaire, et de Monsieur Pierre FROIDURE, Commissaire aux comptes suppléant, ne sont pas soumis à renouvellement.

I.2 Mandats et fonctions des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au 31/12/2022

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans des sociétés par chacun des mandataires sociaux de 3D ENERGIES au 31 décembre 2022.

1.2.1 Directoire

Nom	Mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés au sens de l'article L225-102-1 CCom
M. Akhobi SITOU	Président	Président du Directoire de SEOLIS SA EML Représentant permanent de SEOLIS - Présidente du Directoire de SEOLIS PROD Membre du Comité stratégique de SEUR la Loge Membre du comité de surveillance de SUDHYDRO Groupement Représentant de SÉOLIS, membre du Comité de Surveillance Technique de GÉRÉDIS Deux-Sèvres
M. Mehdi GHERIBI	Membre	Membre du comité de direction d'ODEUS
M. Joel COUE	Membre	Président de la SAS COJOFI Gérant de la SARL ARB Gérant de la SCI CJC LE NID Gérant de la SCI Romanais Gérant de la SCI JRA
M. Rémy VIAUD	Membre	Gérant SCI LES BREUILS DE LAPRA Mandataire de la SEM Energie commune 81

1.2.2 Conseil de Surveillance

Nom	Mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés au sens de l'article L225-102-1 CCom
M. Pierre Emmanuel DESSEVRES	Président du Conseil de Surveillance	Directeur de la Régie BOCAPOLE Membre du Comité de Surveillance de SEOLIS PROD
M. Claude BOISSON	Vice-président du Conseil de Surveillance	Membre du Comité de Surveillance de SEOLIS PROD
M. Dominique MEEN	Membre en qualité de représentant du SIEDS	Membre du Comité de Surveillance de SEOLIS PROD

Nom	Mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés au sens de l'article L225-102-1 CCom
Mme Catherine COUSINARD	Membre en qualité de représentant de SEOLIS PROD	Directrice Générale et Membre du Directoire de SEOLIS Directrice Générale et Membre du Directoire de SELIA Directrice Générale et Membre du Directoire de SEOLIS PROD Représentante permanente de SEOLIS, Présidente de Séolis Mobilités Représentante permanente de SEOLIS PROD, Présidente d'ODEUS Membre du Comité Stratégique de SEUR la Loge Représentante de SEOLIS PROD au Comité Stratégique de Tiper 2 Représentante de SEOLIS PROD au Comité Stratégique d'URBA 154 Représentante de SÉOLIS PROD - Membre du Comité Stratégique de Tiper Solaire 3 Membre du Conseil d'Administration d'Avergies Membre du Conseil d'administration de Tiper Méthanisation Membre du Conseil d'administration de Capter méthanisation Représentante de SÉOLIS PROD - Membre du Comité de Direction de Methinnov Membre du Directoire de SUDHYDRO Groupement SAS Membre du Comité Stratégique d'HYDROCOP Membre du Comité Stratégique de CANODOR

II. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L-225-87 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-37-4, 2° C.Com, le présent rapport doit faire état des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et,
- d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital. Ces conventions doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Il est rappelé ce qui suit :

- Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ainsi que les conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, sont exclues du dispositif des conventions réglementées ^[1]. Elles ne figurent donc pas au présent rapport.

- Un examen annuel par le Conseil de Surveillance des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice doit être effectué ^[2].

Toutefois, le Conseil de Surveillance peut ne pas l'appliquer aux conventions autorisées et qui sont des conventions entre la SA et ses filiales à 100%.

Lors de sa décision du 31 juillet 2017, le Conseil de Surveillance a décidé qu'il n'y avait pas lieu de soumettre les conventions conclues entre la SA EML 3D ENERGIES et ses filiales à 100% à l'examen annuel du conseil de surveillance.

Le Conseil, lors de sa réunion du 27 mars 2020, a constaté que les conventions d'avance en compte courant, de prestations de services, d'animation et de gestion avec SEOLIS étaient conclues à des conditions normales et ne sont donc pas régies par les dispositions applicables aux conventions réglementées.

Compte tenu de ce qui précède, il n'y a lieu à ne mentionner aucune convention conclues entre 3D ENERGIES et ses filiales à 100% ainsi que celles avec SEOLIS dans le présent rapport.

II.1 Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Convention de prestations avec la régie 3D ENERGIES signée le 4 mai 2022 :

Prestations réalisées par la régie 3D ENERGIES

Montant : 240 375 € HT par an

Date d'effet : 1er janvier 2022

Durée : 1 an

Approuvée lors du conseil de surveillance du 22 avril 2022.

^[1] Article L.225-87 C.Com

^[2] Article L225-88-1 C.Com

Convention de prestations avec la régie 3D ENERGIES signée le 4 mai 2022 :

Prestations réalisées par la SAEML 3D ENERGIES

Montant : 21 225 € HT par an,

Date d'effet : 1er janvier 2022

Durée : 1 an

Approuvée lors du conseil de surveillance du 22 avril 2022.

II.2 Conventions conclues antérieurement et toujours en vigueur pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022

Néant

III. DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Il n'y a pas de délégations en cours de validité pour les augmentations de capital.

IV. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les comptes et le rapport émis par le Directoire doivent également recevoir l'agrément de l'Assemblée Générale. L'ensemble de ces rapports émis par le Directoire et le Conseil de Surveillance constitue le préalable en vue d'adopter les résolutions soumises à l'Assemblée générale.

Il est précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais requis.

Après avoir analysé et vérifié les éléments soumis, et compte tenu de ce qui précède, le Conseil de surveillance n'a aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire précité que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fait à Niort, le 28 avril 2023

Le Président du Conseil de Surveillance,

M. Pierre-Emmanuel DESSEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-751401142-20230630-230630PVAG-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023